

LYM/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DIRECTION DE LA JUSTICE

DECRET N° 361 /PR/MJL/DJ.



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n° 60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce présenté par le nommé DEHOUMON Joseph ;

Vu l'avis défavorable du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

DECRETE :

ARTICLE 1.- Le recours en grâce formé par le nommé DEHOUMON Joseph, condamné le 9.6.1961 par la Cour d'Appel de Cotonou à 18 mois de prison pour complicité de vol, est rejeté.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié à l'intéressé par les soins du Procureur Général auprès la Cour d'Appel de Cotonou.

Porto-Novo, le 18 NOV 1961 1961

Signé : H. M A G A.

AMPLIATIONS :

Président de la République	5
MJL.....	2
Procureur Général.....	1
Procureur de la République.	1
Intéressé.....	1
JORD.....	1

Pour ampliation :
Pour le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la
Législation et par délégation
Le Directeur de Cabinet,

J. CLAVEAU.-